

## CONTACTS

**Boostez vos marchés**  
avec les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes



[www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr)



Lou VAN ASSCHE / Directrice

**M ton Marché**

Mail : [lou@les-marches.com](mailto:lou@les-marches.com)

Tél : 04 72 40 57 94

@mtonmarche

Site internet : [www.mtonmarche.com](http://www.mtonmarche.com)



Lionel SAUGUES / Responsable Commerce  
CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Mail : [Lsaugues@auvergne-rhone-alpes.cci.fr](mailto:Lsaugues@auvergne-rhone-alpes.cci.fr)

Tél : 04 72 11 43 47

Site internet : [www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr)



Monique RUBIN / Présidente  
Fédération Nationale des Marchés de France

Mail : [federation@marchesdefrance.fr](mailto:federation@marchesdefrance.fr)

Tél : 01 48 87 51 45

Site internet : [www.marchesdefrance.fr](http://www.marchesdefrance.fr)



En partenariat avec :



FÉDÉRATION NATIONALE  
DES MARCHÉS DE FRANCE

## LE PETIT GUIDE DES MARCHÉS

Trouver le bon interlocuteur pour toutes vos questions et démarches



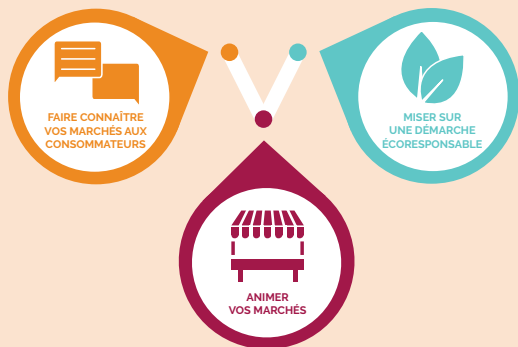
## ASSOCIATION M TON MARCHÉ

**NOTRE RÔLE** : le développement et la promotion des marchés de la région

**NOS MISSIONS** : nous nous appuyons sur l'ensemble de notre réseau pour vous proposer un panel de services complet et en phase avec vos attentes.

Pour les professionnels des marchés et les collectivités locales

### COMMENT DYNAMISER LES MARCHÉS ?



### COMMENT GÉRER LES MARCHÉS ?



Deux solutions qui s'adaptent à vos besoins :

- L'**adhésion** qui donne accès à tous les services inclus et à l'accompagnement par un contact dédié sur toutes vos problématiques marchés au quotidien et tout au long de l'année
- Les **prestations sur devis** qui concernent un projet déterminé avec une date de début, une date de fin, et pour lequel notre rôle va de l'accompagnement à la gestion globale du projet selon vos besoins

## FÉDÉRATION NATIONALE DES MARCHÉS DE FRANCE

**SON RÔLE** : la défense collective et individuelle des professionnels des marchés

**SES MISSIONS** :

Pour les professionnels des marchés

- Répondre à vos questions d'ordre réglementaire, juridique ou sur le fonctionnement des marchés
- Intervenir en cas de litige avec une collectivité locale, un organisme social, les différents services de l'État
- Bénéficier d'une garantie « Responsabilité Civile Professionnelle » obligatoire pour exercer sur les marchés et d'une garantie « Intoxication alimentaire »

Pour les collectivités locales

Répondre à l'**obligation de consultation** inscrite à l'article L2224-18 du CGCT

- Conseiller à la création, suppression ou au déplacement d'un marché
- Étudier le règlement de marché
- Donner un avis sur les montants des droits de place
- Favoriser la mise en place d'une commission de marché

Retrouvez la liste des organisations professionnelles en Auvergne-Rhône-Alpes sur le site [www.geomarches.com](http://www.geomarches.com) - Liste non exhaustive

## CHAMBRES CONSULAIRES

**LEUR RÔLE** : représenter les intérêts des entreprises commerciales et industrielles, agricoles ou artisanales d'une zone géographique et leur apporter appui et assistance

**LEURS MISSIONS** :

Pour les professionnels des marchés

- Accompagner votre entreprise à chaque étape de son développement : création, reprise, transmission, développement à l'international, etc.
- Vous former ou former vos collaborateurs

Pour les collectivités locales

- Réaliser une étude de faisabilité ou le diagnostic d'un marché existant
- Proposer une réflexion sur l'offre commerciale de votre commune
- Accompagner à la valorisation de vos circuits de distribution

**CONTACTS** : il existe trois types de chambres consulaires : Les **chambres de commerce et d'industrie** (CCI) qui s'adressent notamment aux commerçants. Les **chambres d'agriculture** qui s'adressent aux agriculteurs et producteurs. Les **chambres de métiers et de l'artisanat** qui s'adressent aux artisans.

## LA MASCOTTE M TON MARCHÉ



*Léonard déambule et danse sur votre marché lors de vos animations pour une ambiance festive et conviviale assurée !*

## BON À SAVOIR

- Un marché engage la responsabilité directe du maire
- Tout professionnel des marchés a l'obligation de souscrire à une « Responsabilité Civile Professionnelle » (service proposé par les organisations professionnelles)
- 13 336** commerçants non-sédentaires en région Auvergne-Rhône-Alpes
- 1 554** tenues de marchés hebdomadaires en région Auvergne-Rhône-Alpes